

Du 1^{er} Janvier 1820.

Messieurs,

Vous nous référez à notre circulaire d'entre prompt et
soient établis que vous fassiez usage de l'usage de nos
services qui vous sont de bonis.

Les affaires sont peu en couragement depuis long
temps et nous ne voyons pas malheureusement le
terme ou elles devront reprendre quelque activité.

Comme on les doit reprendre quelque activité.
nous vous remettons ci-joint la note des ventes de la
somme de 100,000 francs à nos étrangers ci-joint,
les valeurs sur l'étranger sont faites de bonis exempté
que trouve un peu mieux à la voir.

Respectueusement, mes salutations, impies,
Pons-Simon Possac

Janv 1820
Février 1820
Mars 1820
Avril 1820
Mai 1820
Juin 1820
Juillet 1820
Août 1820
Septembre 1820
Octobre 1820
Novembre 1820
Décembre 1820

MARSEILLE, le 31. Décembre 1819.

Messieurs J. Guérin & fils, à Lyon.

Messieurs,

Notre Société étant à son terme, nous avons l'honneur de vous prévenir
de sa dissolution. L'Age et l'affaiblissement de la santé de notre sieur
Antoine Liquier, le déterminant à se retirer du Commerce, son Fils et
seul enfant, M. Emilien Liquier, ses deux neveux, M. Nestor
et Adrien Dalbis, et son cousin, M. Adrien Liquier, nos collabo-
rateurs, lui succèdent et prennent la suite de notre établissement, avec notre
sieur Pons-Simon Possac, sous la raison de Possac, Liquier et Dalbis,
qui se charge de la liquidation de la précédente société. Veuillez agréer nos
remercîmens pour l'amitié et la confiance dont vous nous avez honorés; nous
en réclamons la continuation pour nos successeurs.

Tous avons l'honneur de vous saluer.

Antoine LIQUIER cessera de signer.

Antoine Liquier

Pons-Simon POSSAC cessera de signer.

Pons-Simon Possac

Vous nous l'honneur de nous remettre, impies, la
circulaire de dissolution de notre société; nous regrettons que

mes rayons ont été sans cesse pendant sa durée ayant été mesurés
sous diverses époques que nous successivement publient plus humides
à cet égard. *De*
vous restons en temps votre honore de 1/2 ans de 2^e qui me
demandait plus de repos. Agrées, mes chers, sans qu'il y ait
à signer *De*

De

De

MAISON

Messieurs *De* & Co
à Paris

De

Amst
Alomb
Penne
Lords

Mardi 1^{er} Janvier 1810
Paris & Lignes de Paris
Courtoise